

***Demande de permis de stationnement (permis B)***

*Parc des Braves, place du Commerce, Bras-de-rivière et Dufault*

Prénom :	
Nom :	
Entreprise :	
Adresse :	
Ville :	
Code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	

**Statut**

- Employeur
- Travailleur autonome
- Employé
- Résident

---

**Achat de permis B**

Veillez entrer le nombre de permis B requis ainsi que le ou les numéros de plaques d'immatriculation.  
Jusqu'à 3 numéros de plaques d'immatriculation sont autorisés par permis acheté.

Tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022

**1 plaque :**

**2 plaques :**

**3 plaques :**

Nombre de permis requis :

de 1 plaque d'immatriculation

de 2 plaques d'immatriculation

de 3 plaques d'immatriculation

**Sous-total :**

**Taxes :**

**TOTAL À PAYER :**

No TPS : 12337 8365 RT0001

No TVQ : 1006033349 TQ0003

**Veillez inscrire vos numéros de plaques d'immatriculation :**

Numéro de plaque d'immatriculation			
Numéro de plaque d'immatriculation			
Numéro de plaque d'immatriculation			
Numéro de plaque d'immatriculation			
Numéro de plaque d'immatriculation			
Numéro de plaque d'immatriculation			
Numéro de plaque d'immatriculation			
Numéro de plaque d'immatriculation			

**Je procéderai au paiement :**

**par chèque**

Faire parvenir votre chèque à :

Ville de Magog  
7, rue Principale Est  
Magog, Québec J1X 1Y4

**ou**

**à la suite d'une émission de facture**

**Conditions liées aux permis B:**

- ✓ Pendant sa durée de validité, un permis B octroie le droit d'occuper un espace libre **réservé aux permis B** dans l'ensemble des stationnements suivants :
  - Bras-de-rivière
  - Parc des Braves
  - Place du Commerce
  - Dufault
- ✓ Votre droit de stationnement sera valide à compter de la date de réception de votre paiement;  
Aucun remboursement n'est fait en raison de l'absence d'espace libre dans le stationnement;
- ✓ Aucun espace ne peut être réservé. Le principe du premier arrivé, premier stationné s'applique;
- ✓ Un permis B n'est pas remboursable en tout ou en partie, mais est transférable et ce, sans frais;
- ✓ Le détenteur de permis B qui change de numéro de plaque d'immatriculation doit en informer la Ville par courriel à [stationnement@ville.magog.qc.ca](mailto:stationnement@ville.magog.qc.ca) ou par téléphone au 819 843-3333 et ce, dès le changement. Autrement, un constat d'infraction pourra être émis selon la réglementation et la législation applicable.

**FONCTIONNEMENT PAR NUMÉRO DE PLAQUE D'IMMATRICULATION : AUCUNE VIGNETTE NE SERA REMISE.**

Date :

*Faites-nous parvenir votre formulaire en cliquant sur le lien suivant.*

*Votre formulaire sera attaché : \_\_\_\_\_*